



Réaliser une tombola pour vente maison

Par **isalavoix**, le **10/06/2011** à **19:10**

Bonjour,

Est-il possible et surtout légal d'organiser en tant que particulier, une tombola dont le lot est un bien immobilier (maison) ?

Si non quelle est la raison ?

et

Si oui quelles sont les démarches et points incontournables à connaître pour respecter les lois et règles ?

Merci pour tous conseils et informations

Cordialement

IL

Par **mimi493**, le **10/06/2011** à **19:55**

C'est interdit, vous risquez la saisie du fruit de la vente des billets et du lot.

La raison ? La loi qui interdit les jeux de hasard en dehors du monopole d'Etat de la FDJ + les licences professionnelles.

Les tombolas ponctuelles ne sont autorisées que dans le cadre d'association et un contexte particulier

http://www.conseilasso.fr/doc_types/manifestation/loterie.htm